

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan 2023 des accidents de la circulation dans le canton de Vaud

De nouveau, l'année 2023 a été marquée par une diminution générale des accidents sur les routes par rapport à l'année 2022. Cette baisse est causée par une diminution des accidents avec personnes décédées, avec blessés légers et avec dommages matériels alors que les accidents avec blessés graves sont en hausse. Les campagnes de prévention routière des polices vaudoises continuent à cibler plus particulièrement les usagers les plus vulnérables comme les piétons, les usagers d'engins assimilés à des véhicules, les cyclistes et les motocyclistes.

Vaud : une baisse générale des accidents

Au cours de l'année 2023, 4159 accidents ont été recensés par les polices dans le canton de Vaud.

Cela représente une diminution générale de 3,7% (-161 accidents) par rapport à 2022. Cette diminution est due aux accidents avec blessés légers (-6,5%, -86 accidents) et aux accidents avec dommages matériels (-3,7%, -97 accidents). Pour la quatrième année consécutive, le volume des accidents avec dommages matériels est inférieur à la moyenne des 10 dernières années, cela malgré l'augmentation du nombre de véhicules en circulation (69'733 de plus sur les routes depuis 2013).

Néanmoins, les accidents avec blessés graves présentent une hausse (+7,0%, +25 accidents). Les accidents avec personnes décédées sont, eux, très légèrement en diminution (-3 accidents). Ainsi, 35 personnes au total ont été tuées sur les routes. Parmi ces décès, on comptait 14 automobilistes, 11 motocyclistes, 5 piétons, 3 usagers de cycles non électriques, 1 usager de cycle électrique et 1 usager d'engin assimilé à un véhicule.

Comme en 2021 et en 2022, la cause principale pour l'ensemble des accidents de la route en 2023 reste « l'inattention ou distraction ». Elle est suivie par « l'influence de l'alcool » et la « vitesse inadaptée ». La « vitesse inadaptée » représente la cause principale des accidents mortels. Concernant les accidents avec victimes, la cause principale de ceux-ci est « l'inattention ou distraction ». Pour les accidents avec dommages matériels, les principales causes sont dans l'ordre, « l'influence de

l'alcool », « l'inattention et distraction » et la « vitesse inadaptée ».

Pour cette raison, la Police cantonale vaudoise a renforcé en 2023 les contrôles routiers contre l'inattention au volant. Au cours de 205 heures de patrouilles sur les routes, les gendarmes ont délivré 75 amendes d'ordre pour l'utilisation d'un téléphone sans dispositif mains libres et procédé à 74 dénonciations pour des infractions en lien avec l'inattention et/ou l'occupation accessoire au volant et 14 dénonciations pour d'autres cas.

Les contrôles liés aux nuisances provoquées par les véhicules bruyants et les comportements inadéquats se sont poursuivis en 2023. Notamment avec l'appui du Service des automobiles et de la navigation (SAN), les polices vaudoises ont mené dans ce cadre 22 contrôles de circulation spécifiques, au cours desquels 1163 véhicules (658 voitures, 482 motos et 23 autres) ont été contrôlés avec 336 dénonciations (263 rapports en préfectures, 53 amendes d'ordre et 20 rapports au Ministère public) ainsi que la saisie de 38 plaques et 35 véhicules.

Avec l'augmentation constante du nombre de véhicules sur les routes du canton, il est impératif de se conformer aux dispositions sur la circulation routière. Les polices vaudoises, avec l'appui de plusieurs partenaires comme les polices cantonales du concordat des cantons latins, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le Service des automobiles et de la navigation (SAN), le Bureau de prévention des accidents (BPA) et le Touring club suisse (TCS), veillent à leur respect tout en développant des campagnes et des actions de prévention touchant tous les usagers de la route, en particulier les plus vulnérables.

Les polices vaudoises, pour lutter contre « l'inattention ou la distraction », première cause des accidents en 2023, vont mener, durant toute l'année 2024, des actions de prévention, mais aussi répressives en particulier en lien avec l'usage du téléphone portable au volant. L'accent sera également mis sur l'importance de dégager intégralement les véhicules du givre et de la neige qui les recouvrent, le bon usage des trottinettes électriques, l'importance pour les motocyclistes d'adapter leur conduite aux conditions de la route et à leur capacité de pilotage, la sécurité sur les chantiers routiers, les risques liés à la rentrée scolaire, l'importance de porter un gilet de sécurité et les risques liés à la consommation d'alcool au volant.

Lausanne : baisse significative du nombre de piétons blessés

Sur le territoire lausannois, les constats d'accidents de la circulation ont connu une baisse de 2,2% en 2023, avec 1'038 cas (1'061 en 2022). 335 personnes ont été légèrement blessées, contre 408 en 2022, ce qui représente une diminution de 17,9%. Le constat est identique pour les piétons blessés avec 57 cas, ce qui équivaut à une baisse significative de 16,2% (68 cas en 2022). En ce qui concerne les accidents de cycles et de e-bikes, la situation est également en baisse avec 90 accidents (117 en 2022). Les blessés graves sont en baisse, passant de 88 à 69 cas (-21,6% par rapport à 2022). Deux accidents mortels en ville sont malheureusement à déplorer (2022 : 4).

La police a effectué 6'404 contrôles de vitesse en 2023 au moyen d'appareils mobiles (2022 : 5'822) ; 93'658 conductrices et conducteurs ont été dénoncés, dont 10 chauffards au sens du programme de sécurité routière Via Sicura (2022 : 11). Une

hausse des amendes d'ordre a été constatée avec 332'789 contraventions (+4,6% par rapport à 2022), dont 150'577 pour du stationnement (-12,8% par rapport à 2022). Les contrôles liés aux nuisances provoquées par les véhicules bruyants et les comportements inadéquats se sont poursuivis l'année dernière. 240 contrôles de circulation spécifiques ont été menés dans ce cadre, au cours desquels 259 contrevenants ont été dénoncés (174 véhicules quatre roues et 85 deux roues).

Durant l'année 2023, la Police de Lausanne a activement participé aux campagnes de la prévention coordonnée vaudoise. Des actions spécifiques en lien avec les nouvelles formes de mobilité en ville (vélos et trottinettes électriques), et la cohabitation des usagères et des usagers ont également été menées dans l'hyper centre et la périphérie. Pour l'année en cours, les efforts en matière de circulation routière se poursuivent dans les domaines de la lutte contre le bruit et la dénonciation des comportements inadaptés des conductrices et conducteurs de vélo et trottinettes électriques, avec par exemple leur présence dans les zones piétonnes.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 21 mars 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Jean-Christophe Sauterel, directeur prévention et communication, Police cantonale
Michel Gandillon, remplaçant du chef de division communication, Police et SPSL Lausanne

TÉLÉCHARGEMENTS